

AG ASUTGV du 05 avril 2023

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

I – Rapport moral – Compte-rendu d’activité 2022

- 1- Circulation et ponctualité
- 2- Prix et offres SNCF
- 3- Parking

II- Bilan financier

III - Election des membres du Bureau

IV- Echange sur les principales perspectives d’actions à conduire

I – Rapport moral – Compte-rendu d’activité 2022

L’activité de l’ASUTGV est en partie le reflet des échanges entretenus avec la SNCF et EFFIA d’une part et du travail régulier menée avec l’agglomération des Territoires Vendômois.

Point sur les réunions organisées avec la présence de représentants des Territoires Vendômois : une rencontre récente avec la SNCF le 22/11/22 avec des échanges de mails et de multiples rencontres avec EFFIA concernant le parking (réunions les 22/9/22, 1/12/22, 24/1/23, point tél 23/3/23)

1- Circulation et ponctualité (grille dessertes, travaux, retard

. Grille de dessertes : maintien de la grille de desserte datant de décembre 2013

- Sens Vendôme/Paris : 4 le matin, 1 le midi, 6 le soir P>V
- Sens Paris/Vendôme : 1 le matin, 1 le midi, 2 le soir

- Point sur la **ponctualité** des trains
 - 85,3% sur les 6 derniers mois de 2022 : situation assez satisfaisante traduisant le fait qu’il n’y a pas eu de gros évènements de retards.
 - Causes : 54% du à SNCF Réseau (régulation, travaux tardifs, pannes) ; 34% SNCF Voyageurs (prépa rames en ateliers, mise à quai tardive), le reste concerne Gares&Connexions.
 - Rappel : fortes dégradations historiques sur certains trimestres en 2017, 2018 et 2019.

- **Trafic et grille de dessertes**
 - Grille de dessertes pour 2023 idem que 2022, sauf travaux.
 - Travaux de remplacement des ponts du RER à Massy : périodes de coupure complète en mai : ascension puis du 17 au 20 juillet et du 7 au 10 août avec plan de transport fortement réduit car reporté à Austerlitz pour l’axe Atlantique / branche Aquitaine, passage par la ligne Classique pour la branche Bretagne.

- En 2024, fin de la campagne de travaux importants engagés depuis 2017. Cependant, d'autres travaux continueront à être entrepris sur la ligne compte tenu des besoins de rénovation récurrents

Suite à la demande de l'ASUTGV, les trains raccordés en bouts de quai à Montparnasse ne sont plus être prévus au plan de transport normal (cela pouvant arriver néanmoins à titre exceptionnel en cas de situation perturbées).

- **Très forte augmentation du trafic à la gare TGV suite à la période Covid :** cela s'est traduit par le dépassement pour la 1^{ère} fois à l'été 2022 du flux à plus de 40000 passagers/mois (voir résultat de l'enquête ci-après)

2- Prix et offres SNCF

- Point sur la mise en œuvre des **nouveaux forfaits « télétravail »** et autres dispositifs d'abonnement à fin 2022 (730 à mars 2023) :

- . Max Actif + (5/7) : 390 abonnés (407 en mars 2023)
- . Max Actif (TT 2à3 /4) : 230 abonnés (263 en mars 2023)
- . Forfaits mensuels : donnée non-disponible en réunion (60 en mars 2023)

- **L'interface MAX ACTIF en remplacement de MFA** : Manque le calendrier de visualisation sur plusieurs mois et de l'annulation de réservations multiples, Impossible télécharger attestation abo et de trajets

- . SNCF informe que le calendrier est dorénavant disponible.
- . ASUTGV indique que les annulations multiples restent la fonctionnalité à prioriser pour les développements de la plateforme de réservation

- **Nouvelle version des CGV d'abonnements MAX ACTIF** : Adaptations liées à la crise sanitaire : obligations à satisfaire plus contraignantes pour maintenir un statut d'ancien abonné ; capacité plus restrictive de suspendre un abonnement (décision de congé prolongé, sabbatique ou de parentalité, de l'employeur mettant en place le télétravail généralisé)
. ASUTGV a demandé le retour aux conditions de suspension des abonnements Max Actif qui étaient celles en vigueur pour Mon Forfait Annuel : pas de justification à donner.

- **Nouvelles versions des CGV SNCF Voyageurs (VO 0131)** : Réservation non valable pour les abonnés Forfait, et MAX ACTIF (20 €) : précision souhaitée sur les cas éventuels d'exclusion de ce barème de régularisation ... ce barème s'applique-t-il à une absence – oubli – de réservation pour un abonnement valide ?
. SNCF indique que le barème de redressement de 20 € s'applique à tout abonné n'étant pas en mesure de présenter une réservation pour le train dans lequel il se trouve, mais dont l'abonnement est valide, qu'il ait ou non une réservation pour un autre train le même jour. Elle précise qu'en cas d'absence de règlement immédiat, un PV est dressé lequel engendre des frais de recouvrement supplémentaires de 50€
. L'ASUTGV note que ces conditions vont dans le sens de ce qui a été négocié avec Franck DUBOURDIEU, directeur de l'Axe Atlantique, lors des rencontres en 2019 avec l'ensemble des comités de ligne de l'Axe.
. Avant mise en place des portiques et réservation obligatoires, 4% de fraude, descendue à 0,6% avec ces nouvelles dispositions.

- **Modalités d'échange** : Fonctionnement aléatoire de l'accès aux trains complets ; Problèmes techniques pour échanger une réservation, notamment aux bornes ; Rétablissement accès « train encadrant » sans échange après Covid

. SNCF précise que le problème a été identifié et provient d'un retard de redescente de l'information aux portiques d'accès.

. ASUTGV note que l'Accès Express ne fonctionne pas pour les abonnés.

. SNCF précise qu'il n'y a aucun contingentement pour les abonnés. Ni pour les réservations en « places assises non garanties ».

. Sur proposition de l'ASUTGV, SNCF répond qu'au regard de ses taux de remplissage, elle n'a pas d'intérêt à garantir la possibilité de réservation le jour J aux abonnés, même sans place assise. Elle préfère que les abonnés réservent à l'avance puis annulent s'ils n'utilisent pas leur réservation.

- **Modalités de réservation pour les forfaits mensuels et hebdomadaires** : Impossibilité de prendre des réservations si le forfait n'est pas en cours, avec pour conséquences : échanges impossibles, perte financière / Difficultés d'accès au tarif à 1,50€, seuls des billets hors forfait s'affichent

. SNCF note le problème et revient vers l'ASUTGV

- **Augmentation des forfaits Vendôme-Tours**

Par mois, l'abonnement a dépassé les 500 € (comparativement à celui entre Vendôme et Paris qui est d'un peu plus de 600 €).

. L'ASUTGV a alerté la SNCF sur ce fait.

- **Nouveau programme Grand Voyageur** : Barèmes gains points primes et statuts non disponibles ; Garantie du maintien de l'accès au Salons (statut Le Club) pour les abonnés MAX ACTIF (+)

. SNCF indique que le statut Le Club est octroyé aux abonnés Max Actif (+ ou TT indifféremment) dès leur souscription. L'accès aux salons leur est ainsi garanti. Les autres abonnés et les usagers ponctuels peuvent bénéficier de l'accès au salon selon le nombre de points accumulés ou s'ils ont un billet au tarif Business Première.

- **Accès business sur le quai** : celui-ci n'est pas systématique pour les abonnés. Il est uniquement prévu pour les personnes ayant le statut Grand Voyageur (statut accordé à tout abonné Max Actif+ ou Max Actif après avoir bien fait la démarche de souscription au programme de fidélité).

. L'ASUTGV recommande aux abonnés de solliciter ce statut pour bénéficier des avantages liés.

3. Parking

Les réunions régulières avec la société Effia gestionnaire du parking payant se sont poursuivies (3 sur les 6 derniers mois de 2022) afin de trouver des solutions aux multiples problèmes persistants.

3 sujets de discussion ont été traités :

1) Le (dys)fonctionnement des barrières

La fiabilité n'est pas encore totale malgré des améliorations dans leur fonctionnement depuis leur installation en 2017 (qui ont mis plus d'un an avant d'être mises en fonctionnement, puis une mise en service accompagnée de multiples problèmes quotidiens). Il demeure encore des

problèmes liés à différentes causes (connexion internet, blocage de barrières...) et de nouveaux problèmes :

. Non-ouverture des barrières le matin : compte tenu de l'augmentation du nombre d'utilisateurs du parking payant, Effia n'avait pas anticipé qu'il existait un système de contingentement du nombre maximum d'entrée de voitures qui a été dépassé un matin générant un blocage des barrières. Depuis, Effia a augmenté le nombre limite d'entrées sur une journée.

. Mauvais fonctionnement lié aux tickets de parking en raison d'un changement de fournisseur des tickets. Effia a renforcé la présence de personnel à l'entrée du parking (2ème personne qui présente 2 fois 3 heures par jour le matin et le soir) pour fluidifier les entrées et sorties avec ticket.

. Problème d'ouverture de la barrière principale qui n'est pas adaptée spécifiquement aux voitures car positionnée pour les bus. Effia a décidé de disposer un plot à l'arrivée des 2 TGV les plus fréquentés du soir.

. Problème de connexion : l'ASUTGV a insisté auprès d'Effia afin de prévoir le plus vite possible le raccordement à la fibre. Celui-ci est effectif seulement depuis mars 2023,

2) Fluidifier le flux « sorties »

Depuis octobre 2022, après discussion avec l'ASUTGV, nous sommes tombés d'accord pour le passage de 3 barrières pour la sortie à 4 (une des 2 entrées centrales a été transformée en sortie) De plus, nous avons convenu avec Effia d'inciter :

. les usagers occasionnels de la gare à éviter les risques de délais de sortie supplémentaires liés au paiement à la sortie plutôt qu'à la caisse automatique

. les abonnées à privilégier le système de lecture de plaque en priorité. Cependant, en même temps, Effia a remis en cause le principe d'inscrire 2 plaques de voitures, comme c'était le cas auparavant en raison d'une impossibilité technique selon eux.

3) La capacité du parking

A l'occasion du retraçage des lignes sur le parking, il a été possible d'augmenter la capacité du parking d'une quinzaine de places, portant celle-ci à plus de 600 emplacements.

De plus, Effia réfléchit à un nouvel agrandissement d'une centaine de places à venir sur la zone hélicoptère. La position de l'ASUTGV est de considérer que la solution n'est pas de tout miser sur une extension en horizontal prenant notamment sur la forêt

Dans ce contexte, Effia a remis en place récemment le contingentement du nombre d'abonnements (qui est passé de 414 en octobre 2019 à 552 en octobre 2022) après l'avoir levé pendant plusieurs années.

L'ASUTGV a également alerté sur le besoin d'extension pour les 2 roues afin de faciliter leur accès à la gare. Un nouvel aménagement est prévu pour les vélos 25 places en 2023.

Enfin, il est prévu la création de places avec recharge électriques en lien avec la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte de dysfonctionnement, l'ASUTGV relaie le sentiment de beaucoup d'usagers concernant l'augmentation tarifaire contestable au regard de la qualité de service

II - Bilan financier à fin 2022

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Boîte Postale	118,80	Report résultat 2018/2019/2020	1769,37
Assurance	0	Caisse au 31/12/2022	156,20
Frais annexes AG 2022	121,61	Adhésions	198
TOTAL Dépenses	240,41	Total Recettes	2123,41
Résultat excédentaire	1883,16		

Commentaires

L'activité de l'exercice 2022 de l'association est caractérisée par :

Au titre des recettes : l'essentiel des ressources est constitué du cumul des adhésions de l'année à celles des années antérieures. Dans la suite de la régression observée en 2020 et 2021 du fait des confinements et période télétravaillées distendant les liens entre les adhérents, on observe encore une faible participation sur l'exercice. Pour autant la mise en place de la possibilité d'adhésion par internet est positive puisque la majorité des adhérents 2022 est passée par ce canal.

Au titre des dépenses : celles-ci restent limitées aux charges fixes liées au fonctionnement. Pour mémoire, le GAN a résilié unilatéralement la police d'assurance à échéance 2020/2021 du fait d'un retard de paiement en 2020. Il n'y a donc plus de dépense d'assurance sur l'exercice. Ce poste devra être réactivé dès que l'activité de l'association reprendra un cours normal.

Ainsi, malgré les aléas impliquant le non renouvellement des adhésions, il est constaté un solde positif de 1883,21 €, légèrement en hausse mais uniquement du fait de la non-cotisation d'assurance. (un éventuel transfert des comptes sur le Crédit Mutuel peut éventuellement neutraliser ce coût, cet établissement offrant l'assurance RC dirigeants aux associations.)

Les adhésions sont à relancer notamment pour absorber sans dommage les frais fixes.

Pour faciliter les adhésions, il a été rappelé la mise en place depuis l'an dernier du système d'adhésion via la plateforme internet « Helloassociation ».

De plus, il a été rappelé l'intérêt de mobiliser plus d'adhérents afin de peser auprès des différents interlocuteurs.

Les adhérents à l'ASUTGV bénéficient d'un retour d'information régulière de la part de l'association sous forme de mails notamment l'envoi des compte-rendu des réunions avec la SNCF et Effia et de messages d'alerte sur les grilles de desserte lors des jours de grève.

A cette occasion, il a été rappelé que la communication vis-à-vis des adhérents et usagers est plus difficile depuis la disparition du panneau d'affichage. Cependant, nous avons développé la distribution de tracts. Cependant, unanimement les participants sollicitent des moyens d'animation de la communauté plus performants.

Nous avons déjà prévu de réactiver le site internet de l'ASUTGV ce qui permet également aux usagers d'échanger avec le Bureau de l'ASUTGV.

Le montant de la cotisation pour 2023 a été maintenue à son montant historique : 12€.

Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité moins une abstention.

III - Election des membres du Bureau

8 membres du bureau sortant se représentaient et 3 nouvelles candidatures se sont manifestées :

<ul style="list-style-type: none"> . Stéphane ADAM, président sortant . Sylvie CANTAU, secrétaire sortante . Thierry BRIFFAULT, trésorier sortant . Alexandre BARBOT 	<ul style="list-style-type: none"> . François PLEVEN . Agnès ARTIS. Stéphane BRETONNEAUX . Estelle DEPAUL 	<ul style="list-style-type: none"> . Vincent GELOT . Karim CHOUIAKH . Barbara ROSALIE
--	---	--

Les 11 personnes ont été élues au Bureau.

IV- Echange sur les principales perspectives d'actions à conduire

La restitution de l'enquête administrée en juin 2022 a donné l'occasion d'évoquer les actions à conduire dans le futur en présence des représentants de Territoires Vendômois (Laurent Briard Président, Nicolas Hasle Vice-président à la mobilité et transports, Jérôme Lefer technicien) et de la mairie de Villiers-sur-Loir (Albert Pigoreau maire, Madeleine Goujeon conseillère municipale déléguée).

1- Présentation de l'étude

Il s'agit de la 5^{ème} enquête réalisée auprès des usagers de la gare TGV (après 2001, 2004, 2010 et 2018).

Ces enquêtes permettent de connaître le profil des usagers de la gare, suivre leurs pratiques et connaître leurs besoins.

Cette étude sur les usagers du TGV de Vendôme/Villiers-sur-Loir est le fruit d'un partenariat entre le Pays Vendômois, la communauté d'agglomération Territoires vendômois, l'Association des Usagers du TGV de Vendôme (ASUTGV) et l'Observatoire de l'économie et des territoires. Elle a permis de faire remonter 390 questionnaires exploitables.

Elle a porté sur :

- Le profil des usagers
- Leurs pratiques (localisation de l'habitation, raisons de l'utilisation du TGV, temps de trajet, fréquence, antériorité, déplacement domicile/travail, pratiques suite à la crise sanitaire...)
- Leurs attentes pour le futur (dessertes, prix, ponctualité...)
- L'accès à la gare TGV et le parking

Pour plus d'information, voir la synthèse de l'enquête en annexe.

2- Chantiers à conduire

1) Projet de mise en place d'un dispositif de covoiturage

Au regard des résultats de l'enquête, l'agglomération Territoires Vendômois a décidé de **lancer un dispositif de covoiturage** en mettant en place toutes les chances de réussite car nous savons que ce type de démarche n'est pas simple et rencontre un certain nombre de freins notamment psychologique.

Le dispositif financé avec une subvention de l'Etat s'appuiera sur un opérateur de covoiturage. Il consiste à mutualiser un service entre usagers de la gare grâce à une application adaptée à des petits trajets domicile/travail entre la gare et le lieu d'habitations des usagers. Ce dispositif comportera des solutions de repli en cas de défection de conducteur.

L'ASUTGV soutient le lancement de ce dispositif de covoiturage et favorisera son déploiement. Il est prévu de mobiliser tous les acteurs concernés et notamment SNCF et Effia.

A noter que 3% des usagers ont déjà recours au covoiturage.

2) Aménagement de l'accès à la gare

Par ailleurs, tous les acteurs conviennent que l'accès à la gare par la rue des Etats-Unis d'Europe est devenu dangereux compte tenu des stationnements sauvages côté gauche en arrivant. Ceux-ci font suite à la fin de l'utilisation du chemin en terre dans le bois en parallèle à gauche de la rue.

Territoires vendômois s'est engagé à finaliser un projet d'aménagement sur cette partie de la voirie intégrant également les objectifs de développement de la mobilité douce engagés au sein de l'agglomération. La réalisation de l'investissement est programmé pour 2024.